MAIRIE D'OUSSON SUR LOIRE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

du Samedi 2 mars 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 10 h 00 madame Marie-Christine BOURY se propose pour être secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Février 2024

01-DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRAVAUX RAVALEMENT DE LA FACADE PRINCIPALE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire expose le projet du ravalement de la façade principale de la mairie et informe le conseil municipal que ce projet est éligible à une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
-adopte le projet : Ravalement de la façade principale de la mairie pour un montant de 21 914.06 € T.T.C.
-sollicite une subvention de 7 304.69 € auprès de l'État, correspondant à 40% du montant du projet.
-charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

-Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de sa décision prise selon ses délégations :
⇨décision 2024-02-001 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le ravalement de la façade principale de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le Maire procède à la clôture de la séance du conseil municipal à 10 h 20.

Vu par nous, Maire de la Commune d'OUSSON SUR LOIRE
Pour être affiché à la porte de la mairie,
Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Didier CROISSANT

MAIRIE OUSSON-SUR-LOIRE (LOIRET)